

**PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF TENUE LE 1<sup>er</sup> AVRIL 2026 À 18 H 30 AU CENTRE ADMINISTRATIF MICHEL-PAGÉ SIS AU 310, RUE DE L'ÉGLISE À DONNACONA ET PRÉSIDÉE PAR MADAME CAROLYNE GOULET, VICE-PRÉSIDENTE.**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

Madame Julie Fortin, membre-parent, district 2  
Monsieur Alexis Labranche, membre-parent district 3  
Madame Carolyn Goulet, membre-parent, district 4  
Madame Katy Grandbois, membre-parent, district 5 (présence virtuelle)

Madame Élisabeth Pagé, membre de la communauté, profil 1  
Monsieur Nelson Bédard, membre de la communauté, profil 3  
Monsieur Marc-André Alain, membre de la communauté, profil 4  
Madame Axell Rodgers, membre de la communauté, profil 5

Madame Dominique Chabot, enseignante  
Madame Kathia Robitaille, membre du personnel de soutien  
Madame Nathalie Morin, directrice d'établissement  
Monsieur Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information

**MEMBRES ABSENTS**

Madame Isabelle Paquet, membre-parent, district 1  
Monsieur Pierre-Luc Bonneville, membre de la communauté, profil 2

**SONT INVITÉS :**

Madame Laurie L'Héroult, directrice générale  
Monsieur Jacques Moffette, directeur général adjoint  
Madame Marie-Claude Gignac, directrice du secrétariat général, du traitement des plaintes et des archives  
Madame Guylaine Allard, directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire  
Monsieur Sébastien Gilbert, directeur du Service des ressources humaines

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

La réunion est ouverte à 18 h 31 sous la vice-présidence de Mme Carolyn Goulet. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La vice-présidente du conseil demande aux administrateurs s'ils désirent ajouter des points à l'ordre du jour.

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé.

## 3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux administrateurs s'ils ont un intérêt susceptible d'entrer en conflit avec un des points traités lors de la rencontre.

Mme Nathalie Morin, directrice d'établissement, déclare un conflit d'intérêt au point du plan d'effectifs des directions d'établissement.

M. Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information, déclare un conflit d'intérêt au point du plan d'effectifs des cadres de service.

Mme Kathia Robitaille, secrétaire d'école, déclare un conflit d'intérêt au point du plan d'effectifs du personnel de soutien.

## 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil d'administration ont reçu, préalablement à la présente rencontre, une copie du procès-verbal.

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité de :

**ADOPTER** le procès-verbal du 18 février 2026, tel que présenté;

**DISPENSER** la secrétaire générale d'en faire la lecture compte tenu que les administrateurs en ont reçu copie plus de six (6) heures avant le début de la présente séance.

## 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

## 6. ATTESTATION DE LA DIRECTION – CONFORMITÉ LÉGALE ET FINANCIÈRE

La directrice générale informe les membres du dépôt, au dossier de la réunion, d'une attestation signée par la direction générale et la directrice du Service des ressources financières donnant l'assurance raisonnable aux administrateurs que l'ensemble des obligations au 31 mars 2026 pour lesquelles un défaut pourrait avoir pour conséquence d'engager leur responsabilité personnelle, ont bel et bien été effectuées conformément aux lois applicables.

## 7. LUMIÈRE SUR NOS FIERTÉS

Dans le but de favoriser une certaine proximité entre le conseil d'administration et les réalisations concrètes des établissements scolaires, chaque séance du conseil comprend la présentation d'un sujet ou d'un dossier issu des écoles ou des services, mettant en lumière une réussite. Ce moment privilégié permet de donner de la visibilité à ces initiatives et de renforcer le sens des grandes orientations adoptées par le conseil d'administration au fil du temps. Les réalisations suivantes sont présentées :

### – École du Phare et Saint-Charles de Grondines

La directrice de l'école du Phare-et-Saint-Charles, Mme Nathalie Morin, souligne le Mois du français en mettant de l'avant des actions favorisant la lecture. Les élèves ont eu la chance de participer à une variété d'activités enrichissantes. Plusieurs élèves ont pris part aux heures du conte, au concours Lis avec moi ainsi qu'au concours d'écriture. À Grondines, des temps de lecture ont été organisés en décloisonnant des classes, tandis qu'à du Phare, les élèves ont vécu un atelier inspirant animé par Geneviève Guilbault, auteure de la série Ti-Guy La Puck. De plus, la direction a été invitée dans plusieurs classes pour faire vivre aux élèves la dictée de la Directrice générale.

### – École Marie-du-Saint-Sacrement

Monsieur Jacques Moffette partage que cette école est reconnue pour la grande implication des parents dans la vie scolaire. Cette collaboration s'est notamment illustrée lors des Olympiades d'hiver, un événement rassembleur qui a favorisé la participation active de la communauté scolaire. Les activités se sont déroulées en profitant du beau temps, permettant d'offrir une expérience dynamique et positive aux élèves.

### – École Saint-Coeur-de-Marie

Monsieur Jacques Moffette présente le projet « Rap ton histoire », auquel ont participé 27 élèves. Ainsi, au début de chaque mois, madame Précilla Belleau, enseignante, prépare un texte résumant les différentes activités hors de l'ordinaire vécues le mois précédent, texte qu'elle lit à tous les élèves et aux membres du personnel. Dans ce bilan, elle annonce les grandes lignes des activités à venir pendant le mois. De plus, un magnifique montage de photos est préparé mensuellement, témoignant ainsi de ces activités. Ce magnifique "livre ouvert" est exposé en permanence dans la salle principale. L'intention derrière ces

deux activités est de permettre aux élèves de se remémorer les nombreuses belles activités vécues dans notre milieu et de les mettre en appétit sur ce qui s'en vient au cours des semaines à venir!

– École secondaire de Donnacona

Mme Laurie L'Hérault présente une initiative mettant en valeur la fierté d'inclusion au sein de l'école secondaire de Donnacona. Dans ce cadre, des élèves ont eu l'occasion de participer à une activité de ski alpin, favorisant l'accessibilité et la participation de tous. Cette activité témoigne de l'engagement soutenu de l'équipe-école à offrir aux élèves des occasions significatives leur permettant de vivre de belles réussites et de développer leur confiance.

## 8. LUMIÈRE SUR NOTRE ÉQUIPE

Dans le but de faire connaître les services offerts au sein de notre centre de services scolaire, de valoriser le travail remarquable de nos employés et de mettre en lumière la richesse du réseau de l'éducation, la direction générale poursuit l'initiative : « Lumière sur notre équipe ». Ce moment privilégié vise à souligner l'engagement, le professionnalisme et la passion de celles et ceux qui, chaque jour, font une différence dans la vie des élèves.

Ainsi, l'équipe des leaders pédagogiques de notre organisation — composée des conseillères et conseillers pédagogiques (CP) ainsi que des directions d'établissement — est mise en lumière. Cette équipe entame un nouveau chapitre collectif, marqué par la mise en commun de ses compétences et de ses expertises afin de faire émerger et de consolider, au sein de nos établissements, des équipes collaboratives favorisant tant le développement professionnel du personnel enseignant que la réussite éducative des élèves.

La première thématique de ce grand rendez-vous portait sur la confiance. Celle-ci constitue un levier essentiel à l'atteinte des objectifs de la démarche, laquelle repose sur un engagement collectif et une collaboration étroite. Cette approche se veut avant tout une démarche concertée, inscrite dans un esprit de coresponsabilité. Mme L'Hérault et M. Moffette ont d'ailleurs souligné l'importance de cette démarche dans le cadre de notre Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

## 9. LUMIÈRE SUR NOS DONNÉES

Le Ministère a mis en ligne le *Tableau de bord de l'éducation* destiné au grand public sur le site [quebec.ca](http://quebec.ca). Ce tableau de bord est un outil évolutif qui regroupe les données les plus récentes disponibles en matière d'éducation, ce qui permet aux citoyennes et citoyens de visualiser la performance du réseau.

Les données liées aux travaux portés sur le thème de l'évaluation des apprentissages dans le cadre d'une communauté de pratique (COP) axée sur le rôle des ambassadeurs sont présentés. M. Moffette mentionne que les travaux s'inscrivent également dans le renouvellement du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), dont l'intention est d'infuser des pratiques pédagogiques efficaces et cohérentes au sein des écoles.

M. Moffette indique que Mme Ann-Michèle De Lobe, chercheure, a réalisé deux présentations à l'étranger, contribuant ainsi au rayonnement de nos pratiques et à l'enrichissement des réflexions menées dans notre organisation.

M. Moffette souligne ensuite les différents éléments abordés lors de la dernière rencontre, en mettant l'accent sur l'importance de documenter les effets de la COP sur les transferts de pratiques, ainsi que de mettre en lumière les obstacles rencontrés dans ce processus. Il présente également l'administration des questionnaires, en soulignant les différents instruments utilisés par la chercheuse afin de recueillir des données. Les résultats présentés confirment la pertinence de poursuivre les rencontres sous forme de communautés de pratique, lesquelles favorisent le partage, la réflexion collective et l'appropriation durable des pratiques.

Enfin, M. Moffette présente les principaux leviers et barrières au transfert liés à la COP, ainsi que certains constats issus d'autres recherches. Des recommandations ont également été formulées à l'intention des conseillères et conseillers pédagogiques (CP) afin de soutenir le pilotage efficace de ces démarches dans les milieux.

## **10. RADAR STRATÉGIQUE : ACTUALITÉS DU MONDE DE L'ÉDUCATION**

Afin de soutenir les membres du conseil d'administration dans l'exercice de leurs rôles et responsabilités, la direction générale propose l'ajout du nouveau point Radar stratégique – Actualités du monde de l'éducation. Ce point statutaire vise à offrir un survol succinct et pertinent de l'actualité touchant le secteur de l'éducation, en mettant en lumière les faits saillants et les enjeux susceptibles d'influencer notre organisation. Présenté sous forme d'un document synthèse, il permet une lecture rapide et efficace des principaux dossiers en cours.

Cet outil, à vocation informative et à portée administrative, est destiné aux séances préparatoires et aux comités statutaires du conseil. Il ne fera pas l'objet d'une présentation en séance publique, mais sera déposé dans l'espace TEAMS du conseil d'administration afin d'en faciliter l'accès. Par cette initiative, la direction générale souhaite répondre aux besoins d'information stratégique des administrateurs, en leur fournissant un éclairage régulier sur l'environnement externe dans lequel évolue notre centre de services scolaire.

Mme Laurie L'Hérault apporte des précisions complémentaires concernant les éléments déposés relativement à l'assouplissement des règles budgétaires. À cet égard, elle précise que le nombre de règles est passé de 261 à une trentaine, afin de faciliter et de rendre plus souple l'utilisation des sommes par les milieux, dans une perspective de subsidiarité.

Il est également précisé que la reddition de comptes fera l'objet de changements importants, visant une plus grande cohérence et une simplification des processus.

## **11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

Les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 23 mars 2026 sont présentés.

À la suite de la présentation des sujets traités lors du comité de gouvernance et d'éthique, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

### Calendrier des rencontres du CA 2026-2027

**ATTENDU** le règlement relatif aux règles de fonctionnement, fixant le jour des séances du conseil d'administration selon un calendrier prédéterminé et adopté avant le début de chaque année scolaire,

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le projet de calendrier des rencontres du CA 2026-2027 du Centre de services scolaire de Portneuf et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CA36/25-26.

### Politique de prêt ou de location de locaux des établissements scolaires (lancement à la consultation)

Les établissements du Centre de services scolaire de Portneuf (CSS de Portneuf) sont principalement utilisés pour l'enseignement et les activités éducatives comme décrits aux actes d'établissements des écoles et des centres. Cependant, le CSS de Portneuf favorise l'utilisation de ses établissements par le prêt ou la location de ses locaux à des corporations, des organismes, etc., autre que le CSS de Portneuf si ceux-ci sont en harmonie avec la mission éducative et les valeurs de l'organisation. Ainsi, il est mentionné que la politique vise à encadrer de manière équitable et cohérente le prêt et la location des locaux appartenant au Centre de services scolaire de Portneuf, en établissant des balises claires tout en permettant une flexibilité adaptée aux réalités propres à chaque établissement. Elle précise les priorités d'utilisation, les exigences minimales pour les utilisateurs externes, les modalités financières ainsi que les responsabilités des parties prenantes. Il est à noter que les protocoles d'entente avec les municipalités sont exclus de cette politique.

Les membres sont informés du lancement en consultation de la politique en vue d'une adoption en mai prochain.

### Processus de désignation des membres du CA

En lien avec le processus de désignation des membres du conseil d'administration (CA), il est précisé qu'il est aligné avec le guide transmis par la Fédération des centres de services scolaires, assurant ainsi la conformité aux pratiques recommandées. Le processus est déjà débuté et sera discuté lors de la prochaine rencontre du CGE le 4 mai prochain.

## **12. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 25 mars 2026 sont présentés.

À la suite de la présentation des sujets traités lors du comité de vérification, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

### Plan triennal de répartition et des destinations des immeubles (Projet- lancement à la consultation)

**ATTENDU QUE** chaque année, conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique (ci-après « LIP »), le centre de services scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination des immeubles et, à la fin de cette opération, il délivre à chacune de ses écoles un acte d'établissement en conformité avec ce plan;

**ATTENDU QUE** le centre de services scolaire profite de l'opportunité de ce processus pour revoir l'organisation des services à l'intérieur de ses établissements afin de s'assurer d'une saine gestion des ressources, sachant que cette activité pourrait éventuellement entraîner une décision ayant un impact sur la localisation de sa clientèle;

**ATTENDU QUE** l'article 211 de la LIP prévoit la procédure à suivre avant que le centre de services scolaire prenne une décision relative à la modification et à la révocation de l'acte d'établissement d'une école,

**ATTENDU QUE** le comité de vérification recommande d'adopter la résolution suivante :

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

**D'ADOPTER** le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029;

**DE CONSULTER** les partenaires du centre de services scolaire et toute municipalité du territoire conformément aux dispositions de l'article 211 de la LIP, et ce, avant l'adoption finale de ce plan;

**DE CONSERVER** le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029 tel que présenté et de le déposer au répertoire sous la cote CA37/25-26.

### Politique de remboursement de frais encourus dans le cadre de l'emploi

Les membres sont informés des travaux actuellement en cours pour la mise à jour de la Politique de remboursement et de frais encourus dans le cadre de l'emploi en vue d'un lancement à la consultation.

### Contrats de travaux de construction :

#### École secondaire de Donnacona : Réfection des blocs sanitaires et d'un vestiaire

**ATTENDU QUE** le centre de services scolaire s'est vu réserver par le ministère de l'Éducation du Québec une somme de 4 756 323 \$ dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » en 2024-2025;

**ATTENDU QUE** que le Centre de services scolaire de Portneuf a procédé à un appel d'offres public dans le cadre du projet de réfection de blocs sanitaires et d'un vestiaire à l'école secondaire de Donnacona;

**ATTENDU** la publication des résultats d'ouverture des soumissions sur le système électronique d'appels d'offres publics,

**ATTENDU** que le comité de vérification recommande l'adoption de la proposition suivante :

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**DE PROCÉDER** à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné, et ce, conditionnellement à l'acceptation du projet par le ministère de l'Éducation :

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR : Construction Côté et Fils Inc.

**MANDATER** la direction générale à signer, pour et au nom du conseil d'administration, tout contrat de plus de 500 000\$ en lien avec le projet ici présenté, mais a charge d'en rendre compte au conseil d'administration avec diligence;

**D'AUTORISER** la direction des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information ainsi que le coordonnateur des ressources matérielles à signer tout document et à poser tout geste dans l'exécution des contrats à être conclus afin de donner plein effet à la présente résolution.

#### École Marie-du-Saint-Sacrement– Réfection du système de distribution de chauffage

**ATTENDU QUE** le centre de services scolaire s'est vu réserver par le ministère de l'Éducation du Québec une somme de 2 275 310\$ dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » en 2025-2026;

**ATTENDU QUE** que le Centre de services scolaire de Portneuf a procédé à un appel d'offres public dans le cadre du projet de réfection du système de distribution de chauffage à l'école Marie-du-Saint-Sacrement;

**ATTENDU** la publication des résultats d'ouverture des soumissions sur le système électronique d'appels d'offres publics,

**ATTENDU** que le comité de vérification recommande l'adoption de la proposition suivante :

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

**DE PROCÉDER** à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné, et ce, conditionnellement à l'acceptation du projet par le ministère de l'Éducation :

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR : Construction Envergure Inc.

**MANDATER** la direction générale à signer, pour et au nom du conseil d'administration, tout contrat de plus de 500 000\$ en lien avec le projet ici présenté, mais a charge d'en rendre compte au conseil d'administration avec diligence;

**D'AUTORISER** la direction des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information ainsi que le coordonnateur des ressources matérielles à signer tout document et à poser

tout geste dans l'exécution des contrats à être conclus afin de donner plein effet à la présente résolution.

### École de la Saumonière – Pavillon Jacques-Cartier - Réfection des vestiaires, blocs sanitaires et revêtement de la surface du gymnase

**ATTENDU QUE** le centre de services scolaire s'est vu réserver par le ministère de l'Éducation du Québec une somme de 7 950 713\$ dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » en 2023-2024;

**ATTENDU QUE** que le Centre de services scolaire de Portneuf a procédé à un appel d'offres public dans le cadre du projet de réfection des vestiaires, des blocs sanitaires, du CVCA et de la surface du gymnase à l'école la Saumonière – Pavillon Jacques-Cartier;

**ATTENDU** la publication des résultats d'ouverture des soumissions sur le système électronique d'appels d'offres publics,

**ATTENDU** que le comité de vérification recommande l'adoption de la proposition suivante :

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**DE procéder** à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné, et ce, conditionnellement à l'acceptation du projet par le ministère de l'Éducation :

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR : Construction Côté & Fils Inc.

**MANDATER** la direction générale à signer, pour et au nom du conseil d'administration, tout contrat de plus de 500 000\$ en lien avec le projet ici présenté, mais a charge d'en rendre compte au conseil d'administration avec diligence;

**D'AUTORISER** la direction des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information ainsi que le coordonnateur des ressources matérielles à signer tout document et à poser tout geste dans l'exécution des contrats à être conclus afin de donner plein effet à la présente résolution.

### Amendement – Projet de piste à rouleaux (pumptrack) Ville de Donnacona

**ATTENDU** la résolution CA73/22-23 adoptée le 17 mai 2023 pour l'aménagement, par la Ville de Donnacona, d'une piste à rouleaux (pumptrack) sur les terrains du Centre de services scolaire de Portneuf;

**ATTENDU** la nouvelle demande reçue par la Ville de Donnacona pour aménager également un skatepark ainsi qu'un terrain de basketball sur lesdits terrains;

**ATTENDU QUE** les parties reconnaissent que cet aménagement sera situé sur l'immeuble du Centre de services scolaire de Portneuf et qu'il est de l'intérêt commun des parties de régulariser la situation;

**ATTENDU QUE** la ville de Donnacona entend investir dans des infrastructures qui profiteront aux citoyens de Donnacona et qu'il est essentiel de consigner les différentes modalités et conditions de leur entente concernant l'usage dudit immeuble;

**ATTENDU QUE** l'aménagement des équipements et son entretien seront à la charge entière de la ville de Donnacona;

**ATTENDU QUE** que l'amendement proposé a fait l'objet d'une recommandation du comité de vérification lors de la rencontre du 25 mars 2026,

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'AMENDER** la résolution CA73/22-23 en date du 17 mai 2023;

**D'APPROUVER** la signature d'une entente de propriété superficielle pour une partie du lot 6 320 650 avec la ville de Donnacona pour ce nouvel aménagement;

**DE MANDATER** la directrice générale et le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information à signer tout document et à poser tout acte permettant de donner plein effet à la présente résolution.

### PAFIRSPA

M. Pagé informe les membres du CA qu'un appel de projets est en cours pour le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA). Le Centre de services scolaire, en collégialité avec les directions d'établissements, est à analyser la possibilité de déposer un projet ou de soutenir des projets qui pourraient être déposés par des municipalités. La date limite pour déposer un projet étant le 22 juin, le sujet sera discuté lors des prochaines rencontres.

### **13. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

Les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre extraordinaire du 30 mars 2026 sont présentés.

À la suite de la présentation des sujets traités lors du comité des ressources humaines, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue. Des suivis sont effectués en lien avec le point suivant :

#### **Structure administrative 2026-2027-**

#### **Plans d'effectifs des directions d'établissement**

**ATTENDU QUE** le processus visant à adopter le plan d'effectifs des directions d'établissement a débuté il y a plusieurs mois et a fait l'objet de nombreuses rencontres des membres du comité des relations professionnelles des cadres (CRP);

**ATTENDU QUE** toutes les étapes de consultation ont été réalisées auprès de l'Association québécoise du personnel de direction d'établissement (AQPDE), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur,

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le plan d'effectifs des directions d'établissement 2026-2027 conformément au plan déposé et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CA42/25-26.

**MANDATER** la directrice générale pour y apporter les amendements qui n'y sont pas substantiellement incompatibles ou qui permettent d'en améliorer les modalités d'application, puis d'en informer le comité des ressources humaines.

#### **Plan d'effectifs des cadres de service**

**ATTENDU QUE** le processus visant à adopter le plan d'effectifs du personnel-cadre a débuté il y a plusieurs mois et a fait l'objet de nombreuses rencontres des membres du comité des relations professionnelles des cadres (CRP);

**ATTENDU QUE** toutes les étapes de consultation ont été réalisées auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur,

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le plan d'effectifs des cadres de service 2026-2027 conformément au plan déposé et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CA43/25-26.

**MANDATER** la directrice générale pour y apporter les amendements qui n'y sont pas substantiellement incompatibles ou qui permettent d'en améliorer les modalités d'application, puis d'en informer le comité des ressources humaines.

#### **Plan d'effectifs du personnel de soutien – 2026-2027**

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** les plans d'effectifs 2026-2027 du personnel de soutien, tels que déposés, et de conserver lesdits documents, au répertoire, sous la cote CA44/25-26.

**MANDATER** la directrice générale pour y apporter les amendements qui n'y sont pas substantiellement incompatibles ou qui permettent d'en améliorer les modalités d'application, puis d'en informer le comité des ressources humaines

#### **14. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE**

Aucune

#### **15. AUTRES SUJETS**

Aucun

#### 16. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre est prévue le 13 mai 2026.

#### 17. LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, **SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité de lever la séance à 19 h 36.

#### 18. HUIS CLOS

Les membres du conseil d'administration tiennent leur séance à huis clos.



---

Carolyne Goulet  
Vice-présidente



---

Marie-Claude Gignac  
Secrétaire générale